

Espèces exotiques envahissantes en Gironde

Pressions sur la biodiversité

Si certaines espèces, comme le frelon asiatique, l'écrevisse de Louisiane ou la renouée du Japon, révèlent par leur nom leur origine non locale, beaucoup d'autres espèces exotiques envahissantes, souvent moins connues du grand public, sont présentes sur le territoire girondin. Pourtant, elles peuvent avoir des impacts tout aussi importants sur la biodiversité locale, à l'image du ragondin ou de la renouée du Japon.

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes figure parmi les cinq principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. Selon l'UICN¹, elles sont directement responsables de 16 % des extinctions d'espèces et interviennent, de manière directe ou indirecte, dans près de 60 % des cas d'extinction connus².

Une espèce exotique envahissante (EEE), plus communément appelée « espèce invasive », correspond à une « espèce allochtone, dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives »³.



Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*), © a'urba

Ce qui la rend problématique, c'est sa grande capacité de prolifération et son caractère envahissant, liés à sa robustesse ainsi qu'à son fort potentiel de reproduction : elle tend à supplanter les espèces locales et à déséquilibrer les milieux naturels. Ces EEE sont généralement introduites pour des usages tels que l'ornement, l'horticulture, l'élevage ou encore l'aquariophilie, avant de se retrouver, parfois accidentellement, dans les écosystèmes naturels.

Au-delà de leur impact écologique majeur, leur présence entraîne également des conséquences économiques considérables : les coûts mondiaux liés aux EEE sont estimés à près de 1 600 milliards d'euros sur la période 1970-2017⁴. Cette dynamique reste très active, comme l'illustre le fait qu'en France, un département voit en moyenne apparaître 12 nouvelles EEE tous les dix ans⁵.



Tortue de Floride (*Trachemys scripta*), © Nolosset Xavier

La Gironde : un territoire plus concerné qu'il n'y paraît

À l'échelle de la France métropolitaine, environ 1 400 espèces de plantes exotiques et 700 espèces exotiques de faune ont été recensées⁶. En Gironde, en l'état de la connaissance actuelle, le territoire compte :



33 © FAUNA

Espèces faunistiques exotiques envahissantes



289 © OBV-NA

Espèces floristiques exotiques envahissantes

Avec environ 5 % des espèces exotiques envahissantes faunistiques recensées sur son territoire et près de 20 % pour la flore, la Gironde peut, à première vue, sembler relativement peu impactée à l'échelle nationale par la présence d'EEE.

Cependant, cette perception doit être nuancée : les territoires d'outre-mer concentrent à eux seuls près de 74 % des espèces exotiques envahissantes recensées en France⁷. Dès lors, si l'on restreint l'analyse à la seule France métropolitaine, le poids de la Gironde apparaît nettement plus significatif.

1. Union internationale pour la conservation de la nature.

2. Smith, 2020.

3. Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

4. UICN Comité français, CNRS, MNHN, Université Paris-Saclay, 2021.

5. Observatoire National de la Biodiversité (ONB), 2021.

6. Ministère de la Transition écologique, 2025.

7. Office Français de la Biodiversité.

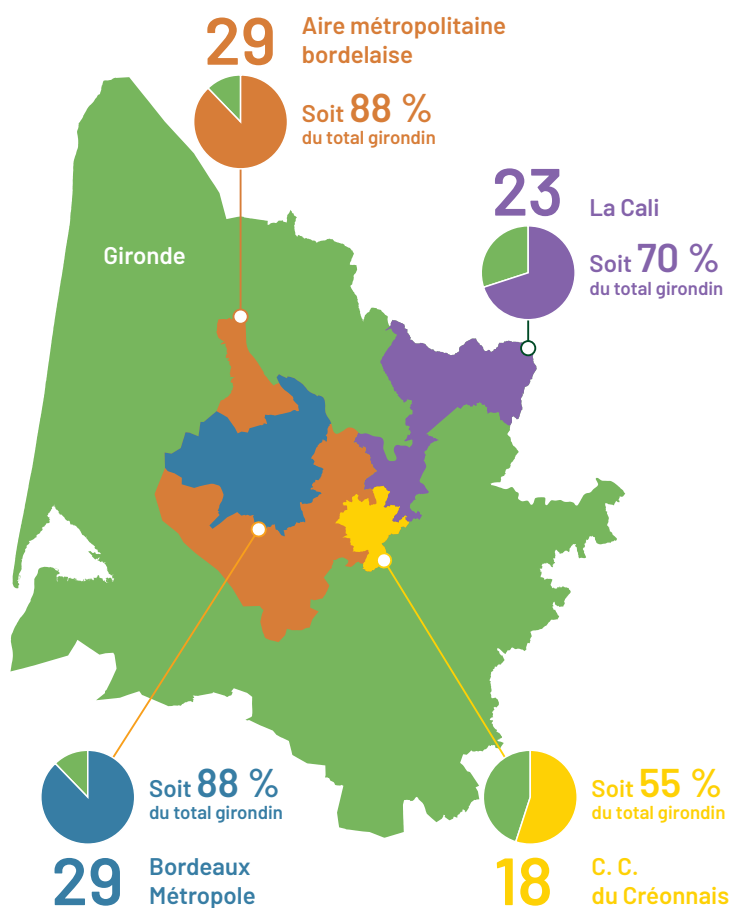
Des disparités territoriales dans la présence des EEE en Gironde

Un zoom à l'échelle de certains territoires girondins, notamment l'aire métropolitaine bordelaise, territoire couvert par un SCoT, ainsi que trois EPCI ciblés (Bordeaux Métropole, la C.C. du Créonnais et La Cali), met en évidence une certaine hétérogénéité dans l'exposition aux EEE entre territoires.

Cette disparité peut s'expliquer en partie par des différences de connaissance du territoire, liées à un biais d'observation (intensité des inventaires naturalistes), mais également par des spécificités territoriales propres à chaque EPCI.

Nombre d'espèces faunistiques exotiques envahissantes recensées en 2025

© FAUNA

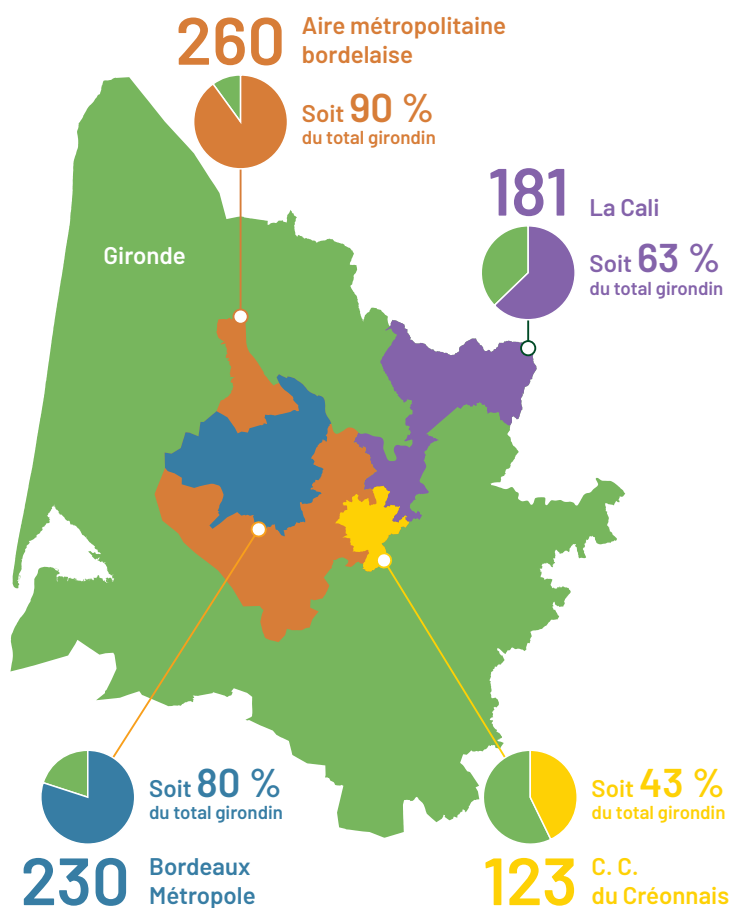


La surreprésentation des EEE sur la métropole bordelaise peut ainsi être mise en relation avec plusieurs facteurs :

- une plus grande diversité paysagère et d'habitats naturels, offrant des conditions favorables à l'installation et à la diversification des espèces ;
- la présence de nombreux corridors de dispersion, notamment la Garonne (via le port), ainsi qu'une forte densité du réseau routier et ferroviaire ;
- des flux d'importation d'EEE plus importants, liés à une population plus élevée.

Nombre d'espèces floristiques exotiques envahissantes recensées en 2025

© Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA - www.obv-na.fr)



Les données naturalistes relatives à la faune et à la flore traduisent avant tout un état des connaissances à un instant donné sur un territoire donné. Elles ne peuvent cependant pas être considérées comme exhaustives. D'une part, l'ensemble des habitats naturels et semi-naturels n'a pas nécessairement fait l'objet de prospections complètes ou homogènes. D'autre part, il s'agit de systèmes vivants, en constante évolution, dont la composition peut varier au fil du temps. Enfin, ces données dépendent fortement de l'intensité et des modalités des prospections, et certaines espèces restent difficiles à détecter, voire encore méconnues, comme c'est notamment le cas pour certains groupes tels que les champignons.